

# Diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé (DEES)

## Présentation

---

Le diplôme d'éducateur spécialisé (DEES) forme des professionnels capables de développer chez une personne handicapée ou inadaptée, sa capacité à se prendre en charge. En institution ou en milieu ouvert, l'éducateur(rice) spécialisé(e) accomplit un travail d'accompagnement autour d'activités ancrées dans le quotidien. Il favorise ainsi l'intégration sociale des personnes en leur donnant des points de repère (vie en collectivité, règles d'hygiène et d'alimentation) et en leur apprenant à s'ouvrir aux autres. Il est responsable de l'élaboration, de la mise en oeuvre et du suivi de projets mobilisant une grande variété de professionnels (médecins, psychologues, enseignants, assistants de service social).

Le Diplôme d'Etat est désormais reconnu de niveau II (bac+3), confère le grade de licence et s'obtient par validation de 180 ECTS. Le DEES est indispensable pour exercer la profession d'éducateur spécialisé.

## Objectifs

---

Les objectifs de la formation (à partir du référentiel professionnel et de formation et des blocs de compétences) sont de développer :

- La relation éducative spécialisée
- La conception et conduite de projet éducatif spécialisé
- Le travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle
- L'implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles

## Admission

---

- **Pour les publics en formation initiale**
  - Etre titulaire du DUT Carrières sociales et avoir passé, durant la deuxième année universitaire, des épreuves de certification du DEES
  - Possibilités d'allègements : Pour les candidats titulaires d'un diplôme d'Etat du travail social, de même niveau (diplôme d'assistant de service social, diplôme d'Etat d'éducateurs de jeunes enfants, diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé, diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale)
- **Pour les publics en formation continue**
  - L'épreuve d'admission comprend un entretien, avec un professionnel du travail social ou médico-social et un enseignant du département carrières sociales. Cet entretien est destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession, compte tenu des publics accompagnés et du contexte de l'intervention ; ainsi que son adhésion au projet pédagogique de l'établissement.

Le jury d'examen est composé :

- du Directeur de l'IUT2 (Président de jury) ou son représentant
- du Chef du département Carrières Sociales
- du Directeur des études du DUT
- du Responsable pédagogique de 3ème année
- du Référent pédagogique et professionnel des Educateurs Spécialisés

- d'enseignants du département Carrières Sociales

Vous souhaitez candidater et vous inscrire ?

Sachez que la procédure diffère selon le diplôme envisagé, le diplôme obtenu, ou le lieu de résidence pour les étudiants étrangers. Laissez-vous guider simplement en suivant ce [lien](#)

## Infos pratiques :

---

- > **Composante** : Institut Universitaire de Technologie Grenoble (IUT2)
- > **Niveau** : Bac +3
- > **Durée** : 1 an
- > **Crédits ECTS** : 60
- > **Type de formation** : Formation initiale / continue, Contrat de professionnalisation, Formation en apprentissage
- > **Lieu** : Grenoble - Doyen Gosse
- > **Contacts** :

### Responsable(s) pédagogique(s)

Karen Toquet  
Karen.Toquet@univ-grenoble-alpes.fr

Aurelie Eymard  
Aurelie.Eymard@univ-grenoble-alpes.fr

### Contact administratif

IUT 2 - Secrétariat Formation Continue  
04 76 28 46 37  
FC@iut2.univ-grenoble-alpes.fr

## Programme

---

Les matières enseignées s'appuient sur les programmes de formation fixés par les textes régissant le DEES.

Les enseignements et le stage pratique de la troisième année, répondent à deux finalités :

- professionnalisation : c'est-à-dire acquisition et / ou approfondissement des connaissances acquises lors de la préparation au DUT, en vue d'une meilleure efficacité professionnelle
- poursuite de la préparation aux diverses épreuves du DEES.

L'assiduité est obligatoire en 3ème année de formation d'Educateur Spécialisé.

L'organisation de l'emploi du temps comporte des plages réservées au travail personnel.